

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations des 19 mai et 04 juillet 2020.

### Etaient présents :

Bruno FORTIER, Virginie DOUAT, Pascal FAYOLLE, Murielle WOLSKI, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Michel SPEMENT, Cécilia LAGACHE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Eliane DANG SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Luc CHAPOTON, Rachel DELBOUYS, Sylvain DUBOIS, Anke MEUNIER, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Philippe PINILO, Eric JULIEN, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN

### Absents ayant donné pouvoirs :

Gérard BELLEMERE pouvoir à Pascal FAYOLLE,  
Claude DALLE pouvoir à Claude LEGOUY  
Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT  
Hanene AYADI pouvoir à Philippe PINILO

Est désigné(e) secrétaire de séance : Cécilia LAGACHE

## **DELIBERATIONS**

### **DEL 2020-07-04 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire installe Monsieur Bernard HERBETTE dans ses fonctions de Conseiller municipal en remplacement du siège laissé vacant par Monsieur Alain LIBERATI, décédé.

### **DEL 2020-07-05 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le règlement intérieur du Conseil municipal:

#### 4 abstentions :

Arnaud FOUBERT, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT

### **DEL 2020-07-06 – DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés de donner délégation, conformément au Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 au Maire, pour la durée de son mandat.

En cas d'empêchement du Maire la délégation sera reportée au profit du Premier Adjoint, ou des autres Adjoints au Maire pris dans l'ordre du tableau.

Préciser que pour toutes les matières ci-dessus énumérées, le Maire peut également subdéléguer la signature des décisions et des actes qui y sont relatifs, dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du CGCT.

6 abstentions :

Arnaud FOUBERT, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à  
Arnaud FOUBERT, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN.

**DEL 2020-07-07 – INDEMNITES DES ELUS – FIXATION DES TAUX**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- Le versement, à compter du 4 juillet 2020, des indemnités de fonction aux élus du Conseil municipal, selon les pourcentages suivants appliqués à l'indice brut terminal de l'échelle de rémunération des personnels de la fonction publique :
  - Maire : 78 %
  - Adjoints : 24 %
  - Conseillers délégués : 5 %
  - Autres Conseillers : 1,5 %

1 voix contre :

Michel HOULLIER

5 abstentions :

Arnaud FOUBERT, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à  
Arnaud FOUBERT, Tonia VIVIEN.

**DEL 2020-07-08 – INDEMNITES DES ELUS – MAJORATION COMMUNE CHEF-LIEU DE CANTON**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- L'application aux indemnités des élus du Conseil municipal votées de la majoration de 15% prévue par la réglementation pour les communes chef-lieu de canton, à compter du 4 juillet 2020.

1 voix contre :

Michel HOULLIER

5 abstentions :

Arnaud FOUBERT, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à  
Arnaud FOUBERT, Tonia VIVIEN.

**DEL 2020-07-09 – CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- La création de 9 commissions et de fixer leur composition à 6 à 7 membres de la majorité et d'un membre de chaque opposition.

Les 9 commissions permanentes se détaillent comme suit :

- 1 - Cohésion sociale - Politique de la Ville - Animations
- 2 - Communication - Travaux - Personnel communal - Services à la population
- 3 - Environnement - Urbanisme - Développement commercial
- 4 - Finances - Affaires économiques
- 5 - Social - Anciens - Logement
- 6 - Transport - Plan de circulation - Prévention et Sécurité
- 7 - Sport - Associations
- 8 - Culture - Patrimoine
- 9 - Education

1 abstention :

Michel HOULLIER

**DEL 2020-07-10 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sont élus, Membres du Conseil d'administration du CCAS, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les élus dont le nom suit :

Françoise NIVESSE
Daniel DELCLEIR
Isabelle DELEPINE
Eliane DANH SANG
Rachel DELBOUYS
Francis LEFEVRE

**DEL 2020-07-11 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DU JURY DE CONCOURS**

Sont élus, Membres de la Commission d'Appels d'offres, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les élus dont le nom suit :

Membres titulaires	Pascal FAYOLLE
	Michel SPEMENT
	Bernard HERBETTE
	Claude LEGOUY
	Francis LEFEVRE
Suppléants	Gérard BELLEMERE
	Daniel DECLEIR
	Vincent CORNILLE
	Anke MEUNIER
	Arnaud FOUBERT

**DEL 2020-07-12 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET CONCESSION**

Sont élus, Membres de la Commission de délégation de service public et concession, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les élus dont le nom suit :

Membres titulaires	Pascal FAYOLLE
	Claude LEGOUY
	Michel SPEMENT
	Daniel DECLEIR
	Sophie CLAUS
Suppléants	Bernard HERBETTE
	Rachel DELBOUYS
	Lysiane MOINAT
	Sylvain DUBOIS
	Arnaud FOUBERT

**DEL 2020-07-13 – SEMIVAL – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPALE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, sont désignés, délégués titulaires pour le Conseil d'Administration de la SEMIVAL :

- Bruno FORTIER
- Pascal FAYOLLE
- Claude LEGOUY
- Daniel DECLEIR
- Arnaud FOUBERT

Est désigné, délégué titulaire pour l'Assemblée générale de la SEMIVAL :

- Pascal FAYOLLE

Monsieur le Maire est autorisé à se présenter aux fonctions de représentant de la Ville de Crépy-en-Valois, Présidente de la SEMIVAL

**DEL 2020-07-14 – SAO – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES ET AUX ASSEMBLEES SPECIALES DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, sont désignés pour l'Assemblée générale des actionnaires de la SAO et l'Assemblée spéciale des actionnaires minoritaires de la SAO avec pouvoir de représenter la Ville :

- Délégué titulaire : Pascal FAYOLLE
- Délégué suppléant : Murielle WOLSKI

**DEL 2020-07-15 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES SYNDICATS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, sont désignés pour représenter la Ville dans les différents syndicats auxquels adhère la commune :

**Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)**

- Délégué titulaire : Bruno FORTIER
- Délégué suppléant : Michel SPEMENT

**Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Chemin des Meunier**

- Délégués titulaires : Pascal FAYOLLE et Gérard BELLEMERE
- Délégués suppléants : Vincent CORNILLE et Claude DALLE

**Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA)**

- Délégué titulaire : Murielle WOLSKI
- Délégué suppléant : Bernard HERBETTE

**Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60)**

- Délégués titulaires : Pascal FAYOLLE et Michel SPEMENT
- Délégués suppléants : Claude LEGOUY et Luc CHAPOTON

**Syndicat Mixte Très Haut Débit (SMOTHD)**

- Délégués titulaires : Bruno FORTIER et Pascal FAYOLLE
- Délégués suppléants : Michel SPEMENT et Claude DALLE

**DEL 2020-07-16 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, sont désignés pour représenter la Ville dans les établissements d'enseignement secondaires :

**Pour le Conseil d'administration du collège Jean de la Fontaine**

- Délégué titulaire : Claude DALLE
- Délégué suppléant : Ghislaine LEROY

**Pour le Conseil d'administration du collège Gérard de Nerval**

- Délégué titulaire : Catherine LECOMTE
- Délégué suppléant : Lysiane MOINAT

**Pour le Conseil d'administration du lycée professionnel Robert Desnos**

- Délégué titulaire : Murielle WOLSKI
- Délégué suppléant : Virginie DOUAT

**Pour le Conseil d'administration du lycée Jean Monnet**

- Délégué titulaire : Murielle WOLSKI
- Délégué suppléant : Gérard BELLEMERE

**DEL 2020-07-17 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – STRUCTURES DIVERSES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, sont désignés les délégués suivants :

**Association « Les Gosses de Crépy »**

- Délégués titulaires : Catherine LECOMTE – Rachel DELBOUYS – Eliane DANH SANG
- Délégués suppléants : Virginie DOUAT – Lysiane MOINAT – Sylvain DUBOIS

#### **Conseil d'administration de la MJC**

- Délégué titulaire : Julien PICHELIN
- Délégué suppléant : Juliette CELESTIN

#### **Radio Valois Multien (RVM)**

- Délégué titulaire : Vincent CORNILLE

#### **CNAS (Comité national d'action sociale)**

- Délégué titulaire : Pascal FAYOLLE

#### **GART (Groupement des autorités responsables de transport)**

- Délégué titulaire : Bruno FORTIER
- Délégué suppléant : Michel SPEMENT

#### **Commission des installations classées pour la protection de l'environnement**

- Délégué titulaire : Murielle WOLSKI
- Délégué suppléant : Anke MEUNIER

#### **DEL 2020-07-18 – DESIGNATION D'UN NOTAIRE POUR LES DOSSIERS D'ACQUISITION ET CESSION EN COURS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De confier la rédaction des actes à l'Office notarial « Claire MALDERET-HOFFMANN, Samuel MORIN-ELIND, Jean-Baptiste VALETTE, Notaires associés », sis 62 avenue Levallois-Perret à Crépy-en-Valois, pour tous les dossiers de cession, acquisition ou échanges fonciers ayant déjà fait l'objet d'une délibération.

4 abstentions :

Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Philippe PINILO, Tonia VIVIEN.

#### **DEL 2020-07-19 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 – COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, prend acte du rapport annuel 2019 de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

#### **DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2020.**

##### **39/2020 – MARCHÉ PUBLIC 20S10 – FOURRIERE AUTOMOBILE**

Un marché à bons de commande est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois avec la société ASSISTANCE ROUTIÈRE KAUDREN à CREPY-EN-VALOIS, avec un montant maximum de 10.000 €/HT par an.

##### **40/2020 – MARCHÉ PUBLIC 20T09 – PLATEFORME POUR LE MARCHÉ KENNEDY**

Un marché de travaux est conclu pour un montant de 192.383,25 €/HT avec les sociétés :

- lot 1 (voirie et réseaux) : SAS EUROVIA PICARDIE à THOUROTTE (60777), 171.409,70 €/HT
- lot 2 (éclairage public) : ENGIE INEO à COMPIEGNE (60200), 20.973,55 €/HT

#### 41/2020 – MARCHÉ PUBLIC 20T08 – ECOLE ELEMENTAIRE COCTEAU

Un marché de travaux pour le remplacement des menuiseries et le ravalement est conclu pour un montant de 162.567,41 €/HT avec les sociétés :

- lot 1 (menuiseries) : SARL STB à CREPY-EN-VALOIS, 109.116,01 €/HT
- lot 2 (éclairage public) : NICOLETTA BON à SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE (51520), 53.451,40 €/HT

#### 42/2020 – VERSEMENT DES AIDES DIRECTES AU COMMERCE – COVID-19

Les aides directes suivantes sont versées :

Bénéficiaires	Montant
MME BARON FRANÇOISE	590,73 euros
M. FREDERIC LEPLA	1.000,00 euros
M. FREDERIC THIEUX	668,17 euros
MME VENIANT NATHALIE « L'ATELIER »	1.000,00 euros
SARL C&S LA TAVERNE	928,23 euros
HOME COIFFURE	670,00 euros
PCEXPRESS	1.000,00 euros
SARL SM CREPY	1.000,00 euros
SERRURERIE DE L'AUTOMNE	700,00 euros
SARL LA CALECHE	924,00 euros
RIKA SENLIS	1.000,00 euros
SARL JCA « HISTOIRE DE CREPES »	999,00 euros
SAS ENCRE ETERNELLE	1.000,00 euros

#### 43/2020 - TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, les tarifs restent inchangés, fixés comme suit :

	Familles domiciliées à Crépy-en-Valois	Familles domiciliées hors Crépy-en-Valois
Repas élèves	4,70* euros	6,32* euros
Couvert élèves allergiques alimentaires	2,35 euros	3,15 euros
Enfants du personnel de la Ville et du CCAS entré dans la collectivité avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2009	2,35 euros	2,35 euros

\* - 25% à compter du 2<sup>ème</sup> enfant de la même famille (selon conditions fixées à l'annexe 1 du règlement de fonctionnement de la restauration scolaire)

\* - 50% à compter du 3<sup>ème</sup> enfant de la même famille

\* + 50% en cas de repas pris sans être inscrit à la restauration scolaire

\* Le prix du repas se décompose comme suit : 2,35 euros pour la partie alimentaire (3,16 euros pour les extérieurs) et 2,35 euros pour la partie animation (3,16 euros pour les extérieurs).

Repas adultes	8,47 euros
Repas agents de la Ville et du CCAS entrés dans la collectivité avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2009	4,24 euros
Repas vendus aux collectivités, MJC, Centres de loisirs	3,31 euros

#### 44/2020 - GRATUITE EXCEPTIONNELLE DU DROIT D'ENTREE DU MUSEE

Du 3 au 30 juin 2020, l'entrée est exceptionnellement gratuite pour tous.

#### 45/2020 - VERSEMENT DES AIDES DIRECTES AU COMMERCE – COVID-19

Les aides directes suivantes sont versées :

Bénéficiaire	Montant
SARL CIFI	1.000,00 euros
S.A.S. CALIMMO	1.000,00 euros
SAS ARMURERIE SAINT THOMAS	939,53 euros
STUDIO DANY PAUL	1.000,00 euros
FANNY BEAUTE NATURE	840,00 euros
ART DE L O	1.000,00 euros
S.A.S. A FLEURS D O FRANCIS LECOMTE	1.000,00 euros
S.A.S. ART BOTANIQUE	930,21 euros
MANNAERT MARINE NAILS BY MARINE	599,38 euros
JTC AUTO	1.000,00 euros
CAMELIA	1.000,00 euros

#### 46/2020 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – MOUVEMENTS ENTRE CHAPITRES

Considérant les dispositions exceptionnelles mises en place dans le cadre de l'épidémie de covid-19, il est décidé d'autoriser les mouvements de crédits entre chapitres, avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur de 50.000 €, répartis de la manière suivante :

	Mouvement de crédits
Chapitre 67 – article 6745	+ 50.000 €
Chapitre 011 – article 611	- 50.000 €

#### 47/2020 - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Considérant les dispositions exceptionnelles mises en place dans le cadre de l'épidémie de covid-19, il est décidé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur de 480.000 € :

Opération chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant autorisé avant le vote du BP 2020
101	21318	411	Autres bâtiments publics	135 000
101	21312	411	Bâtiments scolaires	65 000
<b>Total 101 : Sports</b>				<b>200 000</b>
102	21318	322	Autres bâtiments publics	28 000
102	21318	324	Autres bâtiments publics	7 000
<b>Total 102 : Culture</b>				<b>35 000</b>
103	2188	20	Autres immobilisations corporelles	25 000
<b>Total 103 : Ecoles</b>				<b>25 000</b>
108	2188	020	Autres immobilisations corporelles	10 000
<b>Total 108 : matériels et véhicules</b>				<b>10 000</b>
109	2151	822	Réseaux de voirie	160 580
109	2116	026	Cimetières	35 000
109	21568	822	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 000
109	2138	815	Autres constructions	4 420
<b>Total 109 : voiries et espaces verts</b>				<b>210 000</b>
<b>Total général</b>				<b>480 000</b>

#### 48/2020 – MARCHÉ PUBLIC 20AC12 – HABILLEMENT ET EQUIPEMENT

Un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande est conclu pour une durée de 1 an, reconductible trois fois, pour un montant maximum annuel de commande de 23.500 €/HT, avec les sociétés :

- lot 1 (Vêtements spécifiques police municipale) : GK PROFESSIONAL à BAGNOLET (93177), 10.000 €/HT
- lot 2 (équipements et matériels spécifiques police municipale) : GK PROFESSIONAL, à BAGNOLET (93177), 6.000 €/HT
- lot 7 (Vêtements et chaussants pour les agents d'entretien/ATSEM) : L'ECHOPPE, à BORDEAUX (33028). 7.500 €/HT

#### 49/2020 - VERSEMENT DES AIDES DIRECTES AU COMMERCE – COVID-19

Les aides directes suivantes sont versées :

Bénéficiaires	Montant
M&VOUS	855,00 euros
FANNY FIT CLUB H20	1.000,00 euros
S.A.R.L. CAROLINE DICKEL HERBAIN	1.000,00 euros
EURL SERPENT A LUNETTES	950,00 euros
S.A.S. STEF COIFFURE	743,49 euros
MME ANCEAUX SANDRINE	755,50 euros
O'COUSCOUS ROYAL	1.000,00 euros
S.A.R.L. AU POT D'ETAIRN	850,00 euros
M. MILSTEIN DAVID	852,32 euros
LOCAL L	960,00 euros
EURL BOURGEOIS	1.000,00 euros
SARL L ATELIER DE CUISINE DU VAL	1 000,00 euros
M MARRA S PIZZERIA DA SALVATORE	1.000,00 euros
M. OU MME POTTIER MERCEDES INFINI LOOK	683,37 euros

SAS VS DIFFUSION	1.000,00 euros
ACCESSPHONE – DECLEIR BENJAMIN	1.000,00 euros
MERET IMMOBILIER SARL	1.000,00 euros
EIRL DELAFORGE HERMINIA	383,37 euros
SARL DU BONHEUR A LA CLE	1.000,00 euros
LLH	1.000,00 euros
SAS IMMOBILIERE DU VALOIS	650,00 euros
EURL GRAIN DE BEAUTE	792,02 euros
HALISE	1.000,00 euros
ECOLE DE CONDUITE DU VALOIS E.C.V	729,67 euros
S.A.S. CHRISTOPHE MARECHAL	1.000,00 euros
SABIN ANETA IWONA NEE WINIARSKA	687,54 euros
SARL FEBULA	836,33 euros
SARL UNE HISTOIRE D'ONGLE	950,00 euros
MADEMOISELLE MOREAU CHRISTELLE	1.000,00 euros
FAUVEL HUSSON	1.000,00 euros
S.A.R.L COIFF EMOI	763,87 euros
SARL LEMOINE SALON JEAN-LOUIS DAVID	1.000,00 euros

#### 50/2020 - RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Un contrat est signé avec ENEDIS SA à PARIS, pour un raccordement avenue Kennedy, pour un montant de 2.330,64 €/TTC.

#### 51/2020 – MARCHE PUBLIC 20T19 – REFECTION DU SOL DU GYMNASSE RAMON

Un marché de travaux pour un montant de 52.275,10 €/HT est conclu avec les sociétés :

- lot 1 (gros œuvre) : SARL STB à CREPY-EN-VALOIS, 35.409,40 €/HT
- lot 2 (sol sportif) : SAINT LEU REVET à PIERRELAY (95480). 16.866,30 €/HT

#### 52/2020 – MARCHE PUBLIC 20PI06 – RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Un marché de prestations intellectuelles est conclu avec la société SCE PARIS à MONTRouGE (92120) pour la réalisation du diagnostic et du schéma directeur des réseaux d'assainissement, pour un montant de 138.915 €/TTC

#### 53/2020 - VERSEMENT DES AIDES DIRECTES AU COMMERCE – COVID-19

Les aides directes suivantes sont versées :

Bénéficiaires	Montant
SASU LA CROISEE DES POSSIBLES	1.000,00 euros
SAS ZHONG CHUAN	1.000,00 euros
DANIEL AUTO MOTO M FAUVEL	1.000,00 euros
SARL FERREIRA	916,48 euros
AGENCE JEANNE D'ARC	1.000,00 euros
SARL CREPE HOUSE	954,00 euros
AMCE FINANCES	850,00 euros
EIRL SINET JEAN MICHEL SANI CHAUFFE	1.000,00 euros
AUDITION JESSY GALMICHE	866,22 euros
MLE MARIE-NOELLE QUEL	750,00 euros
BEN ET SLIM BARBER	650,00 euros
SARL CTAV	764,04 euros
SARL ETS DERVILLE	1.000,00 euros
R COURTAGE	850,00 euros
SARL LE RELAIS DU VALOIS	1.000,00 euros
SARL FRANCE DEVELOPPEMENT	1.000,00 euros
SARL ROI DES GOURMANDS	1.000,00 euros
MS AUTO	1.000,00 euros
SARL L'AS DES PIECES	1.000,00 euros
SALMON F	1.000,00 euros
S.A.R.L. CMLV HOLDING	1.000,00 euros
SARL TINIOU	1.000,00 euros
M. RAMPAZZO ALEXANDRE	425,00 euros
SAS ABSOLUE BEAUTE (14 rue Jeanne d'Arc)	900,00 euros
SAS ABSOLUE BEAUTE (L'institut - 60 rue nationale)	927,76 euros

#### 54/2020 – MARCHE 19F21 – ACQUISITION D'UN CAMION BENNE

Par avenant, le marché conclu pour l'achat d'un camion benne incluant la reprise d'anciens matériels est transféré à la société HYDRAULIQUE 2000 à MOISSY-CRAMAYEL (77550).



**55/2020 – MARCHE PUBLIC 20T14 – SALLE MULTISPORT BERNARD KINDRAICH**

Un marché de travaux pour le remplacement des menuiseries extérieures est conclu avec la société PORTALP à DOMONT (95330), pour un montant total de 107.928 €/HT :

Tranche ferme :	Façade du bâtiment	53.390 €/HT
Tranche optionnelle 1 :	Façade arrière du bâtiment	18.848 €/HT
Tranche optionnelle 2 :	Salle de gymnastique	35.690 €/HT

**56/2020 – MARCHE PUBLIC 20T18 – ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE PEGUY**

Un marché pour la réalisation de travaux d'isolation, de réfection du plafond et de remplacement des luminaires, pour un montant total de 94.623,87 €/HT, est conclu avec les sociétés suivantes :

- lot 1 (isolation et réfection du plafond suspendu) : MARISOL à ST-OMER-EN-CHAUSSEE (60860), 76.747,49 €/HT
- lot 2 (remplacement des luminaires) : BTEC à FLEURINES (60700), 17.876,38 €/HT

**57/2020 – ANIMATION CONTE PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE – ECOLE MALRAUX**

Une convention est signée avec Alain POIREE à FEIGNEUX (60800), pour l'organisation de quatre séances de trois heures de conte les 10, 17, 24 janvier et 7 février 2020, pour un montant total de 500 € pour les quatre séances.

**58/2020 – SPECTACLE AU MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS**

Un contrat est signé avec la société MA PRODUCTION à PARIS (75009), pour la présentation du spectacle « Olhando a lua / En regardant la lune » le vendredi 23 octobre 2020, pour un montant de 600 €/TTC.

**59/2020 – ANIMATION DANS LE CADRE DE CREPY-PLAGE**

Un contrat est signé avec SMartFr – LA NOUVELLE AVENTURE à LILLE (59000) pour la présentation du spectacle « Slash in the air » les 15 et 29 juillet 2020 à 14h, pour un montant total de 1.346 €/TTC.

**60/2020 – ANIMATION DANS LE CADRE DE CREPY-PLAGE**

Un contrat est signé avec la SOCIETE NOUVELLE DE DIVERTISSEMENTS à SAINT-QUENTIN (02100) pour une animation le 9 août 2020 de 10h à 18h, pour un coût de 1.266 €/TTC.

**61/2020 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – MOUVEMENTS ENTRE CHAPITRES**

Considérant les dispositions exceptionnelles mises en place dans le cadre de l'épidémie de covid-19, il est décidé d'autoriser les mouvements de crédits entre chapitres, avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur de 76.100 €, répartis de la manière suivante :

	Mouvement de crédits
Chapitre 67 – article 6745 – fonction 94	+ 76.100 €
Chapitre 011 – article 611 – fonction 815	- 76.100 €

## 62/2020 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Considérant les dispositions exceptionnelles mises en place dans le cadre de l'épidémie de covid-19, il est décidé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur de 179.000 € ;

Opération-chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant autorisé avant le vote du BP 2020
103	2188	251	Autres immobilisations corporelles	13 000
103	2188	20	Autres immobilisations corporelles	23 000
103	21312	211	Bâtiments scolaires	30 000
<b>Total 103 : Ecoles</b>				<b>66 000</b>
104	2151	822	Réseaux de voirie	10 000
<b>Total 104 : Eclairages publics</b>				<b>10 000</b>
107	21312	71	Bâtiments scolaires	5 000
<b>Total 107 : Logements</b>				<b>5 000</b>
108	2188	020	Autres immobilisations corporelles	10 000
<b>Total 108 : Matériels et véhicules</b>				<b>10 000</b>
111	21318	020	Autres bâtiments publics	3 300
111	21318	520	Autres bâtiments publics	3 300
111	21318	212	Autres bâtiments publics	35 000
111	21312	212	Bâtiments scolaires	3 400
<b>Total 111 : Economie d'énergie</b>				<b>45 000</b>
117	21312	211	Bâtiments scolaires	21 500
117	21318	020	Autres bâtiments publics	21 500
<b>Total 117 : Mise en accessibilité</b>				<b>43 000</b>
<b>Total général</b>				<b>179 000</b>

## 63/2020 – VERSEMENT DES AIDES DIRECTES AU COMMERCE – COVID-19

Les aides directes suivantes sont versées :

Bénéficiaire	Montant
PCOM	1.000,00 euros
S.A.R.L. COIF CREPY	960,00 euros
AGNP SARL LE DRESSING	828,00 euros
SAS LES CUISINES DU VALOIS	1.000,00 euros
SARL JBCL	1.000,00 euros
SAS CB OPTIQUE	1.000,00 euros
CARPENTIER MICHAEL MI K	520,00 euros
SUSHI AVENUE	850,00 euros
SAS MJSC AUTO	1.000,00 euros
LE LOFT	1.000,00 euros
SARL PRIMTEX (Primtex homme - 15 rue nationale)	770,00 euros
SARL PRIMTEX (Primtex femme - 68 rue nationale)	1.000,00 euros
SARL ETUDES ET LOISIRS	1.000,00 euros
SA BRINA	700,00 euros
VALOIS FERMETURES	960,00 euros

## 64/2020 – MARCHÉ 17S28 – VETEMENTS DE TRAVAIL RESTAURATION SCOLAIRE

Un avenant n° 1 est conclu le titulaire sur la durée restant du marché, soit 7 mois, pour faire face aux besoins supplémentaires liés à la crise sanitaire. Le nouveau montant du marché est fixé à 9.023,27 €/HT, soit une hausse de 21,92 %.

**65/2020 – MARCHÉ 20CO25 –GESTION DEMATERIALISEE DES MARCHES PUBLICS**

Un marché est signé avec la Société AGYSOFT à GRABELS (34790), pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, renouvelable 7 fois par tacite reconduction.

Le coût de l'abonnement annuel s'élève à 2.240,00 €/HT, la mise en service (prestation ponctuelle) à 1.275 €/HT, la prestation de formation à 1.275 €/HT.

**66/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC - ARCHIVES PATRIMONIALES**

Une subvention de 5.500 €, est sollicitée auprès de la DRAC Hauts-de-France, pour la restauration de registres et de plans cadastraux anciens. Le coût de l'opération est évalué à 8.274,16 €/TTC (salaires et charges de personnel inclus).

**67-2020 - MARCHÉ PUBLIC 20AC12 - HABILLEMENT ET EQUIPEMENT**

Un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande est conclu pour une durée de 1 an, reconductible trois fois, pour un montant maximum annuel de commande de 22.000 €/HT avec les sociétés :

- lot 3 (équipements de protection individuelle et chaussures de sécurité) : PRODECO à COMPIEGNE (60200), 7.500 €/HT
- lot 5 (vêtements bâtiment et haute visibilité) : PRODECO, à COMPIEGNE (60200), 14.500 €/HT

**68/2020 - VERSEMENT DES AIDES DIRECTES AU COMMERCE – COVID-19**

Les aides directes suivantes sont versées :

Bénéficiaire	Montant
M ALAIN MARCHAL	1.000,00 euros
ASSISTANCE ROUTIERE M. KAUDREN ARNAUD	1.000,00 euros
MONSIEUR DENIS ANNEE	1.000,00 euros
M. MEHAHER JIMMY	1.000,00 euros
MME JAUREGUY EVGENIYA MADAME CHIC	1.000,00 euros
SARL BOULOGNE PASCAL ET FILLES LA FLEUR DE SEL	1.000,00 euros
SARL SHU SUSHI	800,00 euros
SASU LA CHAMBRE A HAIR	930,92 euros
SAS TAMC	1.000,00 euros

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.

Le Maire,  
Bruno FORTIER

